

# Les ouvriers italiens

## 1874-1894

Des ouvriers étrangers, il y en a eu régulièrement dans la région, au moins depuis la construction de la ligne de chemin de fer Vif-Veynes (1874-1878). Bien sûr, le gouvernement gardait un œil sur ces suspects potentiels : à quelles activités troubles n'allaient-ils pas se livrer ? sédition ? espionnage ?

Le 1<sup>er</sup> août 1881, le brigadier Jacquet, commandant la brigade de gendarmerie de Clelles, rend compte comme tous les mois à son supérieur commandant la section de l'arrondissement de La Mure, des « étrangers » de sa juridiction. Parmi eux se trouvent :

« 40 étrangers (ouvriers français) travaillant sur les chantiers dans la circonscription de Clelles, et 22 étrangers italiens. Les renseignements que j'ai recueillis, auprès de divers chefs de chantiers et des propriétaires chez lesquels plusieurs de ces étrangers mangent, m'ont fait connaître que l'esprit qui les anime, ne laisse rien à désirer, qu'ils sont là comme simples travailleurs et on ne leur suppose aucune intention quelconque d'espionnage et de mauvaise nature. ».

Le même jour, son collègue Ferroul de Monestier-de-Clermont, renchérisait : « Ces étrangers sont tous terrassiers, sans instruction ni connaissances aucunes, et sont incapables d'espionnage ; aussi touchant ce fait, leur présence est tout à fait nulle. »

Tous les mois, le lieutenant commandant la section de gendarmerie de La Mure, rendait compte fidèlement au préfet de l'Isère des effectifs d'étrangers dans les 10 brigades composant sa section, distinguant sur deux colonnes les Italiens des « autres que des Italiens ».

Ainsi, le 2 septembre 1882, il transmet un décompte de 679 italiens et 357 « autres », qu'il accompagne de l'observation laconique : « Les ouvriers étrangers ne manifestent aucun mauvais sentiment contre le gouvernement Français ; ils sont tous employés en qualité d'ouvriers et se conduisent bien ».

Désignation des brigades	Nombre d'ouvriers		Observations
	Nation	autres que des Italiens	
La Mure	08	11	
Vielle	110	100	
Corps	13	"	
Monestier de Clermt.	17	10	
Clelles	30	37	Les ouvriers étrangers ne manifestent aucun mauvais sentiment contre le gouvernement Français ; ils sont tous employés en qualité d'ouvriers et se conduisent bien.
Bourg-A-Cisans	47	67	
Mens	73	9	
Salonnais	37	"	
Le Freney	26	8	
La Motte d'aveilland	41	77	
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>357</b>	

Au fil des mois, les rapports confirment, bien que les effectifs soient en nette augmentation : 1451 ouvriers italiens contre 679 deux ans plus tôt (pour l'essentiel, cette augmentation est due aux mineurs italiens de La Motte d'Aveillans : ils sont passés de 318 à 970). Pourtant le 2 décembre 1883, le lieutenant observe : « Les ouvriers employés dans la section de La Mure ne manifestent aucun mauvais sentiment ; ils ne s'occupent que de leurs travaux et ne sont là qu'en qualité de travailleurs ; aucune plainte sur leur conduite n'a été formulée<sup>1</sup>. »

Aucune plainte, vraiment ? Ce n'est pas l'avis d'une certaine presse, toujours prompte à dégainer ses stéréotypes racistes. Le 23 mai 1886, le quotidien national « Le Temps », relayait dans un entrefilet une information de son correspondant à Grenoble :

« Lundi dernier, un nommé Collin, père de sept enfants, a été assassiné, à la Motte d'Aveillans (Isère) par un ouvrier mineur italien de la province de Piémont, occupé comme sa victime aux mines d'antracite de la Compagnie Chaper et Cie.

Collin a été lâchement tué à coups de couteau au moment où il accomplissait un besoin naturel et sans que son meurtrier, secondé par deux de ses compatriotes, puisse expliquer son crime autrement que par la haine qu'il porte aux ouvriers français.

Ce meurtre venant après plus de dix autres accomplis dans ces dernières années à La Motte par des ouvriers piémontais, et toujours par haine et par vengeance, a jeté la population de cette commune dans un état de surexcitation difficile à décrire.

Le nuit dernière, de nombreuses affiches manuscrites ont été apposées aux entrées des mines et des maisons, incitant les Français à s'armer pour chasser les Piémontais, auxquels on donne quarante-huit heures pour déguerpir ; on leur fixe le terme de dimanche, à deux heures.

Les habitants de La Motte se plaignent aussi de la justice, qui, disent-ils, se montre plus indulgente pour les sujets italiens que pour les nationaux.

Cette effervescence commence à gagner le bassin anthracifère. Un commencement de grève a eu lieu hier matin. Les ouvriers français ont refusé de travailler à la galerie du Grand-Ray, en prétextant qu'ils ont été menacés par les Piémontais. Les autorités ont pris des mesures pour éviter un conflit. Hier soir, la gendarmerie de La Motte a été renforcée de deux brigades. »

Chasser les ouvriers piémontais ? Un rêve récurrent d'une certaine partie de leurs collègues nationaux, qui leur reprochent d'accepter des salaires et des conditions de travail pires que les leurs. Les grèves sont récurrentes, malgré la répression. Le 8 juillet 1894, « l'Écho des Montagnes » dans sa rubrique locale de Notre-Dame de Vaulx, rapporte :

*Grève de mineurs.* — Les ouvriers français travaillant aux mines d'antracite ont décidé de se mettre en grève à la suite du refus des patrons de renvoyer en bloc les ouvriers italiens.

Des mesures d'ordre et de protection ont été prises immédiatement par les autorités.

Espérons qu'elles resteront sans utilité, et que le calme renaîtra bientôt dans cette excellente commune.

« Les ouvriers français travaillant aux mines d'antracite ont décidé de se mettre en grève à la suite du refus des patrons de renvoyer en bloc les ouvriers italiens.

Des mesures d'ordre et de protection ont été prises immédiatement par les autorités.

Espérons qu'elles resteront sans utilité, et que le calme renaîtra bientôt dans cette excellente commune. »

<sup>1</sup> Les décomptes d'étrangers envoyés au préfet de l'Isère entre 1881 et 1883 figurent à la cote 58M2 aux Archives départementales de l'Isère (ADI).

Et les mineurs italiens, quelle était leur condition à l'époque ? Les témoignages sont trop rares. Des crimes ? Oui, bien sûr il y en a eu. Ils en ont été sans doute victimes, plus souvent que meurtriers. Mais le principal danger qui les menaçait était le risque d'accident, à une époque où les mesures de sécurité étaient plus qu'illusoire.

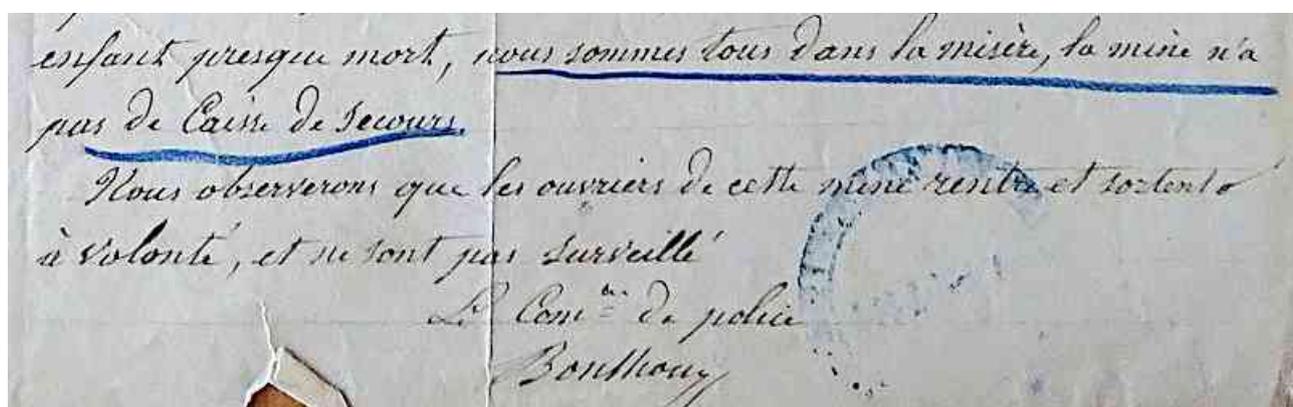
Le 5 août 1876, le commissaire de police du canton de La Mure rédigeait un rapport particulièrement émouvant<sup>2</sup>.

« L'an mil huit cent soixante seize, et le cinq août, nous Bonthoux Victor, Commissaire spécial du Canton de La Mure, informé par la rumeur publique, que le premier août à deux heures de l'après midi, le nommé Colombo Antoine, âgé de 43 ans, ouvrier mineur, marié à Germain Ursule, père de cinq enfans, né à Oste province de Turin (Italie) serait été victime d'une éboulement ;

Aussitôt nous nous sommes transporté au Crest, Commune de la Motte d'Aveillans, Canton de la Mure, avons trouvé alité le sieur Colombo, qui nous a fait la déclaration suivante, le premier août à une heure de l'après midi j'ai rentrais dans la galerie des mines d'anhracite de Monsieur Dumolard, concessionnaire, affermée aux frères Reynaud, qui la font exploiter, je visitais mes chandelles et le sentier, voyant qu'elles ne menaçait aucun danger, j'en fit tomber trois sans inconvénient. Une heure après, je fis tomber une quatrieme qui a amenée un éboulement d'un bloc de 25 quintaux métrique, qui en tombant m'a touché les reins et m'a fait tomber les débris du bloc m'ont couvert les jambes ou j'ai resté sept heures sans être délivré, ma femme ne me voyant pas arriver est venue à mon sentier elle ma trouvé dans cette position, aussitôt elle est sortir appeler du secour qui sont arrivé aussitôt à neuf heures du soir, en moins d'un quart d'heure j'étais délivré des décombres, j'étais glacé, des soins me sont été donné par le docteur Bergeret, je crains d'avoir la colonne dorsale brisée, et pour comble de malheur ma femme enceinte de six mois s'est faite une révolution, vient de mettre au monde un enfant presque mort, nous sommes tous dans la misère, la mine n'a pas de caisse de secours.

Nous observerons que les ouvriers de cette mine rentre et sortent à volonté, et ne sont pas surveillé. »

Le rapport est envoyé au préfet, pour qu'il décide d'accorder ou non un secours. Les archives n'en disent pas plus.



enfant presque mort, nous sommes tous dans la misère, la mine n'a pas de Caisse de secours.

Nous observerons que les ouvriers de cette mine rentre et sortent à volonté, et ne sont pas surveillé

Le Com. de police  
Bonthoux

2 ADI : 53M16, orthographe et ponctuation originales.